

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

COMMUNE DE GUIDER

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHE

BP 34 TEL 22 27 52 58



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO- LOUTI DIVISION

GUIDER COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

P.O. BOX 34 TEL. 22 27 52 58

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°02/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2026 DU 13/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE DEUX (02) POSTES AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE GUIDER, DEPARTEMENT
DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD

Lot 1 : Mayo-loué, Lot 2 : Ouro Tara

Financement : BIP MINADER, EXERCICE 2026

Imputation :

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025, le Maire de la Commune de Guider, Maitre d'Ouvrage, lance, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux (02) postes agricoles dans la Commune de Guider

2. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent Appel d'offres comprennent : les travaux préparatoires ; terrassement ; fondation ; la maçonnerie et béton en élévation ; La charpente et couverture ; la menuiserie métallique ; l'électricité ; la peinture, VOIE ET RESEAUX DIVERS (VRD) ET ASSAINISSEMENT VRD.

3. Délais prévisionnel d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Trois (03) mois maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

4. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en deux lots

N° Lots	Objet	Localité
1	Construction d'un poste agricole	Mayo-loué
2	Construction d'un poste agricole	Ouro Tara

NB : Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 23 000 000 F CFA.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de la catégorie E de droit camerounais installées au Cameroun

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissements Publics (BIP MINADER) de la République du Cameroun de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'Offres est HORS LIGNE

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à deux cinq cent mille (500 000) francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. Le dit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignations délivré par la caisse de dépôt et de consignations (CDEC), conformément à la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de consignation des cautionnements sur les marchés publics. En cas de chèque-banque ou chèque certifié délivré en lieu de place et place du cautionnement, le dit cheque doit être libellé à l'ordre de la Caisse des Dépôts et consignations pour le compte du Maître d'Ouvrage et transmis à la CDEC par l'Etablissement financier dans un délai d'au moins sept (07) jours ouvrables avant la date de l'ouverture des plis.

L'absence de la caution de soumission tel que ci-dessus décrite, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Guider** dès Publication du présent avis d'Appel d'offres. Tel : 698 664 302

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu auprès de la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Guider**, Téléphone : 698 664 302 dès publication du présent avis par voie de presse écrite (JDM, Cameroon-tribune) et par voie d'affichage dans les locaux de ladite structure, contre versement d'une somme non remboursable de (50 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de Guider.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la SIGAMP, au plus tard le 10/03/2026 à 10 heures et devra porter la mention:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°02/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2026 DU 10/02/2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) POSTES AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE GUIDER, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD

Lot 1 : Mayo-loué, Lot 2 : Ouro Tara

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.

- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle de réunion de la Commune de GUIDER. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 10/03/2026 à 11 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Guider.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

5. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment :

1. Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée ;
2. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres, du cautionnement de soumission timbré, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC conformément à la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 ;
3. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis ;
4. Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%) ;
5. Absence de l'attestation de catégorisation (catégorie E) ou du récépissé de dépôt de la demande de catégorisation E ;
6. Non-conformité au modèle de soumission ;
7. Offre financière incomplète et l'absence d'un prix unitaire quantifié ;
8. Absence d'une Déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un chantier les 3 dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
9. Absence de la charte d'intégrité ;
10. Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

♦ Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) et porteront à titre indicatif sur :

1. La méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux 05 oui/non ;
2. Présentation générale de l'offre 01 oui/non ;
3. Visite des lieux 02 oui/non ;

4. Les preuves d'acceptation des conditions du marché 02 oui/non ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée soit 07 oui sur les 10 possibles

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres. Ce dernier devra disposer des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et l'offre étant évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés

16. Nombre maximum de lots

Sans objet.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus auprès de la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Guider**, Téléphone : 698 664 302

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO au numéro 694 97 12 16

Copie:

- ARMP/NO;
- DDMAP/ML
- Pdt/CIPM
- Affichage
- CHRONO ARCHIVE.

Guider, le 10/02/2026

Le Maire

(Maître d'Ouvrage),

Am Ciss
ABDOURAMAN SAIDOU



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DÉPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

COMMUNE DE GUIDER

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHE

BP 34 TEL 22 27 52 58



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO- LOUTI DIVISION

GUIDER COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

P.O. BOX 34 TEL. 22 27 52 58

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE

N°02/ONIT/NR/D42/GDER- C/ITB/ISAMPC/2025 OF 10/02/2026 FOR THE CONSTRUCTION OF TWO
AGRICULTURAL POSTS TO THE GUIDER COUNCIL, MAYO-LOUTI DIVISION, NORTH REGION

LOT1 Mayo-loué, Lot 2 Ouro Tara

Financing: PIB MINADER /2026.

Imputation:

1- Subject of the invitation to tender

Within the framework of the Public Investment Budget of MINADER, 2026 financial year projects, the Mayor of
Gider, hereby launches an invitation to tender an Open National Invitation to tender in emergency procedure for
**construction of TWO AGRICULTURAL POSTS TO THE GUIDER COUNCIL, MAYO-LOUTI DIVISION, NORTH
REGION**

2- Nature of works

The works subject of this contract include: Preparatory works; Terracing; Foundations; Masonry - Elevation; Framework -
Cover; Joinery Wood and metallic; Electricity; Plumbing - Sanitary; Coating; Painting, RUS.

3. Execution deadline

The maximum execution deadline provided for by the Project Owner for the execution of the works subject of this
tender shall be three (03) months.

4. Allotment

The works was divided in two lots

Nº Lots	Objet	Localité
1	Construction of Agricultural Post	Mayo-loué
2	Construction of Agricultural Post	Ouro Tara

Contractor can not win more than one lot

3- Estimated cost

The estimated cost of the operation following the preliminary studies is 23 000 000 CFA francs per lot.

4- Participation and origine

Participation in this call for tenders is open on equal terms to companies under Cameroonian law established in Cameroon
with experience in the field and having been categorized in the field of BTP in accordance with the regulation in force.

participation of companies in the form of a group or subcontracting is permitted in accordance with the regulations in force.

5- Funding

The works under this invitation to tender shall be financed by MINADER of BIP financial year 2026, budget head No

6- Bidding method

The submission method chosen for this Call for Tenders is OFFLINE

7- Bid bond

Each bidder must attach to their administrative documents a bid security established by a first-rate bank and financial organisation approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 12 of the DAO, in an amount equal to two hundred thirty thousand (230 000) CFA francs per lot and deposit this amount at de CDEC and valid for ninety (90) days beyond the original validity date of the offers..

8- Consultation of Tender File

The file can be consulted during business hours at the GUIDER Council, and Telephone: 698 664 302 upon publication of this notice.

9- Acquisition of tender file

The file may be obtained from the Public Service of tender Authority, situated in Guider city as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of fifty thousand (50 000) CFA francs payable at council Treasury of Guider.

10- Submission of bids

Each offer drafted in English or French in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach at the council service of Tenders' Board of Guider not later than 10/03/2026 at 10 a.m o'clock and should carry the inscription :

**"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER IN EMERGENCY PROCEDURE
N°03/ONIT/NR/D42/GDER- C/ITB/ISAMPC/2025 OF 10/02/2026 FOR THE CONSTRUCTION OF TWO
AGRICULTURAL POSTS TO THE GUIDER COUNCIL, MAYO-LOUTI DIVISION, NORTH REGION**

LOT1 Mayo-loué, Lot2 Ouro Tara

To be opened only during the counting session"

11- Admissibility of offers

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following will be inadmissible by the Delegated Contracting Authority:

- ✓ Envelopes bearing information on the identity of the bidder;
- ✓ Envelopes received after the submission deadlines;
- ✓ Envelopes that do not comply with the submission method.
- ✓ Envelopes without indication of the identity of the Call for Tenders;
- ✓ Failure to comply with the number of copies indicated in the RPAO or offers only in copies;

Any incomplete offer in accordance with the requirements of the Call for Tenders Documents will be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the field of public procurement or failure to comply with the models of the documents in the Call for Tenders Documents will result in the outright rejection of the offer without any recourse. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned is considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

Opening of bids

The opening of bids will be carried out in one (01) time in the meeting room of the GUIDER Prefecture. The opening of administrative, technical and financial offers will take place on 10/03/2026, at 11 a.m. sharp, local time, by the Internal Commission for Public Procurement of Guider Council.

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

13- Evaluation criteria

1- Elimination criteria

These include:

- ✓ the absence of the bid bond at the opening of the bids;
- ✓ the non-production beyond the 48-hour deadline after the opening of the bids, of a document from the administrative file deemed non-compliant or absent at the opening of the bids, (except the bid bond);
- ✓ false declarations, fraudulent maneuvers or falsified documents;
- ✓ non-compliance with 14 essential criteria
- ✓ the absence of a sworn statement of non-abandonment of construction sites over the past three years;
- ✓ the absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- ✓ the absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, the DQE and the SDPU);
- ✓ of the absence of categorization certificate or deposit act
- ✓ of the absence of the dated and signed integrity charter
- ✓ of the absence of the declaration of commitment to respect environmental and social clauses dated and signed

2- Essential criteria

The criteria relating to the qualification of candidates will relate for information purposes only to:

14- Work execution methodology 5pts

15- General présentation of offerts 01pt

16- Site visite 02 oui/non ;

17- Proof of acceptance of market conditions 02 oui/non

18- Award of contract

The Contracting Authority will award the contract to the bidder whose bid has been recognized as substantially compliant with the Tender Documents. The latter must have the technical and financial capacities required to perform the Contract satisfactorily and the bid being evaluated as the lowest bidder, including any discounts offered, where applicable

19- Maximum number of lots

Contractor can win more than one lot

20- Duration of validity of bids

Bidders remain bound by their bid for 90 days from the deadline set for submission of bids

21- Further information

Additional information on the Call for Tenders can be obtained from the Special Secretariat of the GUIDER Prefecture.

22- Fight against corruption and malpractices

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, the ARMP on or the PO on 694 97 12 16

Copie:

- ARMP/NO;
- DDMAP/ML
- Pdte/ITB
- Affichage
- CHRONO ARCHIVE.

Guider, le 13/02/2026

The MAYOR (Project Owner)

